

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à VILLARS – Salle de la Libération, le **Lundi 5 octobre 2020 à 19h00** sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

I. / ADMINISTRATION GENERALE, PROXIMITE, ECONOMIE ET COMMERCE

1. **Affaires générales** – Désignation des représentants au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Modification de la délibération n°2020-63 du 29 juin 2020
L'assemblée désigne les délégués du Conseil municipal pour siéger au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

2. **Affaires générales** – Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Saint-Etienne Métropole - Modification de la délibération n°2020-71 du 29 juin 2020
L'assemblée désigne les représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Saint-Etienne Métropole.

3. **Affaires générales** – Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal – Annule et remplace délibération n°2020-50 du 29 juin 2020
Le Conseil approuve le règlement intérieur du Conseil municipal et plus particulièrement son article 28 fixant la composition des commissions permanentes.

4. **Affaires générales** – Composition des commissions permanentes – Annule et remplace la délibération n°2020-52 du 29 juin 2020
Le conseil municipal procède à la désignation des membres des commissions permanentes conformément à l'article 28 du règlement intérieur : le Maire est membre de droit de chaque commission ainsi que 10 membres de conseil municipal dans le respect du principe de proportionnalité.

5. **Affaires générales** – Définition du champ d'action des comités consultatifs
Le Conseil municipal définit les champs d'action des comités consultatifs créés portant sur les thématiques et compétences suivantes :

- Bien Vieillir
- Conseil municipal des enfants
- Espace Beaunier
- Fleurissement
- Jumelage
- Médiation
- Patrimoine et histoire locale
- Vie scolaire

6. **Affaires générales** – Composition des comités consultatifs
Le Conseil municipal fixe la composition des comités consultatifs avec les collèges suivants pour chaque comité :

- Le collège des élus
- Le collège des habitants (suite à appel à candidature dans les supports de communication municipaux)
- Le collège des personnes qualifiées

7. **Proximité** – Approbation de la charte des référents de quartier

La municipalité met en place une organisation territoriale visant à renforcer la proximité. A ce titre il sera procédé à l'installation de référents de quartiers qui interviendront en liaisons entre les administrés, la municipalité et l'administration pour les sujets entrant dans le champ des compétences communales et intercommunales. A ce titre le Conseil municipal approuve la charte des référents de quartier fixant les missions du référent.

8. **Vie associative** – Attribution de subventions exceptionnelles aux associations villardaises suite à la période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020

Dans le cadre de la crise sanitaire et plus particulièrement de la période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020 des associations villardaises ont été contraintes d'annuler des manifestations, ont perdu des recettes. Attentive aux demandes et besoins du monde associatif et après examen des demandes le Conseil municipal décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Villars Running	250 €
- Dojo de Villars	400 €
- Tennis club de Villars	400 €
- Union Sportive de Villars	1 500 €
- Musicana	150 €
- FNACA	200 €
- Croq'Notes	200 €
- Boule des Marronniers	350 €
- Body Building de Villars	500 €
- Sou des Ecoles	4 000 €
- Club Cyclo de Villars	150 €

9. **Personnel communal** – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade 2020.

Vu l'avis du Comité technique, le Conseil municipal fixe les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité au titre de l'année 2020.

10. **Personnel communal** – Modification du tableau des effectifs.

Vu l'avis du Comité technique, en vue du bon fonctionnement des services et dans le cadre de la promotion sociale des agents de la commune, le Conseil municipal approuve des modifications au tableau des effectifs communaux.

11. **Personnel communal** – Modalités d'attribution de la prime exceptionnelle pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid 19.

Une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.

Vu l'avis du Comité technique le Conseil municipal approuve la mise en place d'une prime exceptionnelle pour les personnels de la commune de Villars qui ont assuré la continuité du fonctionnement du service public tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions réglementaires liées à la situation d'état d'urgence

sanitaires.

12. Personnel communal – Recours à l'apprentissage

Le Conseil municipal, vu l'avis du Comité technique et sur proposition du Maire décide de conclure dès la rentrée scolaire de septembre 2020 trois contrats d'apprentissage respectivement affecté aux services : communication, espaces verts et technique.

13. Personnel communal – Rémunération des agents recenseurs

Le Conseil municipal est informé que le recensement de la population sera organisé à Villars du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Pour mener à bien cette opération il incombe au Maire de recruter des agents recenseurs. Le Conseil municipal fixe les taux de rémunération des agents recenseurs.

II. / BUDGET, SECURITE, TRANQUILLITE, INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

1. Finances – Budget communal 2020 – Examen d'une troisième décision modificative

Le Conseil municipal approuve la troisième décision modificative du budget communal exercice 2020. La section de fonctionnement est augmentée de 42 000 € en dépenses comme en recette, l'équilibre de la section d'investissement est inchangé

2. Budget communal – Approbation d'un avenant n°2 à la convention de partenariat passée avec le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2020.

Le Conseil municipal approuve l'avenant n°2 à la convention de partenariat passée avec le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2020 portant sur l'augmentation de 17 000 € de la subvention versée par le budget communal au budget du CCAS.

3. Finances - Budget communal 2020 – Financement du programme d'investissement 2020 – Recours à l'emprunt bancaire au titre de l'exercice 2020.

Le Conseil municipal approuve le recours à l'emprunt au titre des investissements 2020 pour un montant de 300 000 € à taux fixe de 0.56% auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche.

4. Finances – Demande d'aide financière auprès du Département de la Loire dans le cadre de la relance de l'activité économique pour la réalisation de travaux au Centre social (remplacement des chauffages, éclairages et mise en place d'un système de télégestion).

L'Assemblée sollicite une aide financière du Département pour les travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment abritant le centre Social de Villars dans le cadre de l'enveloppe « plan de relance par l'investissement 2020 ».

5. Finances – Demande d'aide financière auprès du Département de la Loire dans le cadre de la relance de l'activité économique pour la réfection du terrain de football synthétique.

L'Assemblée sollicite une aide financière du Département pour la réfection du terrain de football synthétique dans le cadre de l'enveloppe « plan de relance par l'investissement 2020 ».

6. Finances – Demande d'aide financière à Fédération Française de Football pour la réfection du terrain de football synthétique.

L'Assemblée sollicite une aide financière de la Fédération Française de Football pour la réalisation de travaux de réfection du terrain de football synthétique.

7. Finances - Demande d'aide financière à la région Auvergne Rhône-Alpes pour la réfection du terrain de football synthétique.

L'Assemblée sollicite une aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'enveloppe « Construction, rénovation ou agrandissement d'un équipement sportif de proximité » pour la réalisation de travaux de réfection du terrain de football synthétique.

8. Finances – Perception auprès de la Poste de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'assemblée demande de percevoir, pour l'année 2020 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès de la Poste qui s'élève à 345 Euros pour l'établissement villardaire.

9. Budget communal - Participation de la commune de Villars aux frais de fonctionnement des écoles des communes limitrophes.

Le Conseil municipal approuve le versement de la participation financière à la commune d'accueil pour deux élèves villardaires scolarisés à Saint Jan Bonnefond comme suit :

⇒ SAINT JEAN BONNEFONDS 2 X 531.00 € = **1 062.00 €**

III. / PETITE ENFANCE, JEUNESSE

1. Contrat enfance jeunesse – Approbation d'un avenant de prolongation du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de la Loire

Le Conseil municipal approuve un avenant de prolongation d'un an du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de la Loire dans l'attente de la mise en place d'une Convention Territoriale Globale.

IV. / EDUCATION, CME

1. Rentrée scolaire – Bilan de la rentrée scolaire septembre 2020

Le bilan de la rentrée scolaire de septembre 2020 est présenté au Conseil municipal.

2. Services civiques – Affiliation à la Ligue de l'enseignement pour le recours aux services civiques.

Le Conseil municipal approuve l'affiliation avec la Ligue de l'Enseignement de la Loire pour la mise à disposition de volontaires en service civique dans le cadre du service vie scolaire.

3. Conseil municipal des enfants – Présentation des dernières actions

Les actions du CME sont présentées au Conseil municipal.

V. / URBANISME, AMENAGEMENT ET HABITAT

1. Espace BEAUNIER – Approbation de l'acquisition amiable de la maison d'habitation de Monsieur CHANAL au 2 rue Paul BERT – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces utiles et l'acte notarié.

Le Conseil municipal approuve l'acquisition foncière amiable de la maison de ville située au 2 rue Paul BERT, parcelle cadastrée AD 129 d'une contenance de 50 m2 environ et qui constitue une opportunité foncière dans le cadre du projet de réaménagement de l'espace BEAUNIER. Cette acquisition conformément à l'avis de France domaine est autorisée pour un montant de 90 000 euros.

VI. / TRAVAUX DE VOIRIE, BATIMENTS, FLEURISSEMENT ET ERP

- 1. *Bâtiments communaux*** – Projet de candidature de la mairie de Villars à manifestation d'intérêt lancé par l'agence de transition écologique (ADEME) et la banque des territoires (BDT) pour la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine bâti communal.

Le Conseil Municipal approuve la candidature de la commune à l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'ADEME et la Banque des Territoires afin de réaliser un schéma Directeur immobilier et énergétique (SDIE) des bâtiments communaux.

VII. / VIE CULTURELLE ET PATRIMOINE

- 1. *Médiathèque*** – Présentation du rapport annuel de la médiathèque municipale – Année 2019.

Le rapport annuel 2019 de la médiathèque municipale est présenté au Conseil municipal.

VIII. / SAINT ETIENNE METROPOLE

- 1. *Voirie*** – Information concernant le transfert de la compétence voirie

Le Conseil municipal est informé de l'arrêté préfectoral N° 66 du 26 février 2020 portant transfert à Saint Etienne Métropole de la Route départementale RD 201 dans le cadre du transfert des routes départementales du département de la Loire à la métropole.

IX / INFORMATIONS DU MAIRE

1/Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

2/Rendu compte de l'exercice du droit de préemption

Monsieur le Maire informe et rend compte au Conseil municipal de l'exercice du droit de préemption du bien situé 2 rue de la Passementerie situé sur l'emplacement réservé N° 13 ayant pour objet : Extension de l'école Jean GUITTON, conformément à l'avis de France domaine pour un prix de 305 000 euros.

Le Maire,

Jordan DA SILVA